

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## Catégorie d'action "Classic" - CamGestion Génération 2016-20 compartiment de la SICAV CamGestion Génération (FR0010716472)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion** : Le compartiment vise à obtenir une performance comparable à celle d'un indicateur de référence dont l'allocation actions est, au fil des années, dégressive par rapport à l'allocation taux. Ainsi, chaque année, le pourcentage d'actif net exposé aux actions diminue et l'allocation en produits de taux augmente parallèlement pour atteindre à 15 ans (soit l'année 2006), une répartition d'environ 76% Actions/24% Taux, à 10 ans (soit l'année 2011) une répartition d'environ 45% Actions/55% Taux et à 5 ans (soit l'année 2016) une répartition d'environ 15% Actions/85% Taux et en fin de période (soit à partir de 2020) une exposition d'environ 7% en actions et 93% en produits de taux. Le gérant peut adapter cette répartition afin de tenir compte des conditions de marché dans la limite de +/-20% en valeur relative par rapport à l'indicateur de référence sur l'allocation actions. A titre d'information, au 1er janvier 2020, l'indicateur de référence est le suivant : 2,1% MSCI Europe + 2,1% MSCI USA + 0,7% MSCI Japan + 0,7% MSCI DM APAC ex Japan + 0,7% MSCI Emerging Markets + 0,7% JPM GBI-EM + 93% de l'indice taux composite suivant : (50% Emprunt d'Etat zéro-coupon Allemagne maturité 04/01/2021 + 30% Emprunt d'Etat zéro-coupon France maturité 25/10/2020 + 20% Obligations zéro-coupon Hollande maturité 15/01/2021). Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons réinvestis.

**Caractéristiques essentielles du compartiment** : L'objectif est atteint au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM/FIA actions, obligations, monétaires, internationaux suivant une grille d'allocation d'actifs dont le risque actions est progressivement diminué vers une sensibilisation en taux, à l'approche de la fin de la durée minimum de placement recommandée. Le portefeuille est composé principalement d'OPCVM/FIA. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des éléments techniques propres à chaque marché et comportant quatre étapes : application de la grille de désensibilisation, allocation tactique, sélection des OPCVM/FIA et suivi du portefeuille.

Le compartiment peut être investi à hauteur de :

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés d'actions directement et/ou via des OPCVM/FIA dont 10% maximum sur les marchés actions des pays émergents. L'investissement sur les marchés actions des petites et moyennes capitalisations, des ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME (petites et moyennes entreprises) est limité à 20% de l'actif net.

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés de taux via des OPCVM/FIA dont 10% maximum sur les marchés de taux des pays émergents. L'investissement sur ces marchés s'effectue via des OPCVM/FIA ou au travers de titres directs.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

L'actionnaire de la zone Euro est exposé, dans la limite de 100% de l'actif net, au risque de change lié à la baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas Securities Services sur la base de la valeur liquidative datée du jour J+1 et calculée en J+2 et seront réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de l'action.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

**Autres informations** : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2016.

### Profil de risque et de rendement



|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV;
- La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans différentes catégories d'actifs en respectant une diversification internationale justifie la catégorie de risque. Plus il se rapproche de la date objectif, plus l'investissement en actifs plus risqués diminue et, par conséquent, le risque global diminue aussi.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit**: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés**: l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.



## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement                                                           |                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| <b>Frais d'entrée</b>                                                                                            | Non acquis à l'OPC :5,00% |
| <b>Frais de sortie</b>                                                                                           | Néant                     |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. |                           |
| Frais prélevés par la SICAV sur une année                                                                        |                           |
| <b>Frais courants</b>                                                                                            | 0,43% <sup>(*)</sup>      |
| Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances                                                         |                           |
| <b>Commission de performance</b>                                                                                 | Néant                     |

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

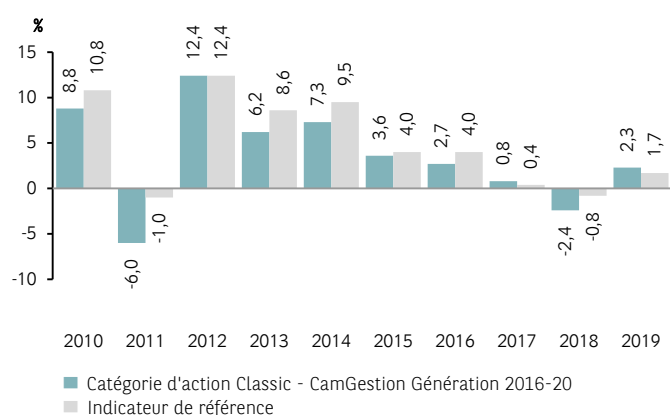
<sup>(\*)</sup> Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au compartiment.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus de cette SICAV, disponible auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France à l'adresse suivante TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La SICAV a été créée le 26 mars 2003 ;
- La catégorie d'action a été créée le 30 octobre 2007 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.
- L'indicateur de référence a une composition évolutive. Veuillez-vous référer à la rubrique « Indicateur de référence » du prospectus de cette SICAV.
- Les modalités de calcul des performances ont été adaptées suite à la fusion de CamGestion par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France en novembre 2017.

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Ce document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) décrit un compartiment de la SICAV CamGestion Génération, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble de la SICAV identifiée en tête du document.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) d'actions de la SICAV, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative de la SICAV est disponible à l'adresse suivante: [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de cette SICAV peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Cette SICAV est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29 juin 2020.

